

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)  
**Sotin 260 Nettoyant acide pour chambre de combustion et échangeurs  
de chaleur (contenant de l'acide chlorhydrique)**



Date d'émission: 26.11.2017

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise**

- 1.1 **Identificateur de produit** Sotin 260 Nettoyant acide pour chambre de combustion et échangeurs de chaleur (contenant de l'acide chlorhydrique)
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange es utilisations déconseillées**
- 1.2.1 **Utilisations pertinentes** Produit d'épuration
- 1.2.2 **Utilisations déconseillées** Aucun connu.
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
**Producteur / fournisseur** SOTIN GmbH & Co.KG  
Industriestraße 6  
55543 Bad Kreuznach / ALLEMAGNE  
Téléphone +49 (0) 671-8 94 89-0  
Téléfax +49 (0) 671-8 94 89 25  
Homepage www.sotin.de  
E-Mail info@sotin.de
- Service chargé des renseignements** Laboratoire
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence**  
**Société** + 49 (0) 671 – 89489-0 Lu-Ve 7:30 – 18:00

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**  
**Classification selon le règlement (CE) n° 1727 / 2008**  
Skin Corr. 1B : H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Eye Dam. 1 : H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
Met. Corr. 1 : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- 2.2 **Éléments d'étiquetage** Le produit doit être marqué selon les directives de GHS / CLP.
- Pictogrammes de danger**
- 
- Mention d'avertissement** DANGER
- Contient :** Acide phosphorique  
Acide chlorique
- Mentions de danger** H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- Conseils de prudence** P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P301+ P330+P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.
- Produits de nettoyage, 648 / 2004 / CE, contient**  
< 5 % phosphates  
< 5 % agents de surface non ioniques  
< 5 % agents de surface amphotères

**Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)**  
**Sotin 260 Nettoyant acide pour chambre de combustion et échangeurs  
de chaleur (contenant de l'acide chlorhydrique)**



Date d'émission: 26.11.2017

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

**2.3 Autre dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:** Non applicable.  
**vPvB:** Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition / Informations sur les composants**

**Description**

Le produit est un mélange.

Composants	EINECS/EG Reg.nr.	CAS	Conc. [%]	Classification
Acide phosphorique	231-633-2	7664-38-2	10 - < 15	Skin Corr.1B, H314 ; Met. Corr.1, H290
Acide chlorique	231-595-7 01-2119484862-27	7647-01-0	5 - < 10	Skin Corr.1B, H314 ; STOT SE 3, H335 ; Met.Corr.1, H290
Acide phosphorique, mélange d'esters avec l'alcool butylique et l'éthylène glycol	284-716-0	84962-20-9	1 - < 5	Eye Irrit. 2, H319 ; Met. Corr.1, H290
1-Proxypropane-2-ol	216-372-4 01-2119474443-37-xxxx	1569-01-3	1 - < 5	Flam. Liq. 3, H226 ; Eye Irrit.2, H319

**Commentaire relatif aux composants**

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation (SVHC)).

**Indications complémentaires**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au RUBRIQUE 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

**Indications générales**

En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Protéger l'œil non contaminé. Assurer aussitôt un médecin.

**Après ingestion**

Assurer un traitement médical. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'information disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes. Transmettre cette fiche au médecin.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

**Moyens d'extinction non appropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes de soufre (SOx). Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques. Oxyde d'azote (NOx).

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de sécurité**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Autres indications**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuel. Sol très glissant au déversement du produit.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout / les eaux superficielles / les eaux souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, pour les acides). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir section 7, 8 + 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pour diluer, introduire d'abord l'eau puis incorporer le produit en agitant. Éviter de transvaser et de pulvériser dans des locaux fermés. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Avant les pauses et avant de quitter travail, se laver les mains. Protéger la peau en appliquant une pommade. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## Sotin 260 Nettoyant acide pour chambre de combustion et échangeurs de chaleur (contenant de l'acide chlorhydrique)



Date d'émission: 26.11.2017

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

### 7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités

Empêcher les infiltrations dans le sol. Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière / le produit  
Prévoir un sol résistant aux acides.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants et des solutions alcalines. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Class de stockage : 8B

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas D'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Composant	[ml/m <sup>3</sup> ]	[mg/m <sup>3</sup> ]	Remarque générale
Acide phosphorique		1	8h
		2	15 min
Acide chlorique	5	8	8h
		10	15 min

#### DNEL

##### 1569-01-3 1-Propoxypropan-2-ol

Industrie, inhalation, long-terme-systémique effets : 26 mg/m<sup>3</sup>  
Industrie, dermique, long-terme-systémique effets : 2,2mg/kg bw  
Industrie, orale, long-terme -systémique effets : 2,2mg/kg bw  
Consumer, dermique, long-terme-systémique effets : 9mg/kg bw  
Consumer, inhalation long-terme-systémique effets : 217mg/m<sup>3</sup>

##### 7647-01-0 Acide chlorique

Industrie, inhalation, long-terme – locaux effets : 8 mg/m<sup>3</sup>  
Industrie, inhalation, short-terme - locaux effets : 15mg/m<sup>3</sup>

#### PNEC

##### 1569-01-3 1-Propoxypropan-2-ol

Sol (agricole): 0,0185 mg/kg TG  
Sédiment (eau de mer) : 0,0386 mg/kg TG  
Sédiment (eau douce) : 0,386 mg/kg TG  
Station d'épuration (STP) : 4 mg/l  
Eau de mer : 0,01 mg/l  
Eau douce : 0,1 mg/l

##### 7647-01-0 Acide chlorique

Station d'épuration (STP) : 0,036 mg/l  
Eau de mer : 0,036 mg/l  
Eau douce : 0,036 mg/l

#### Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

#### Protection des yeux

Lunettes de protection.

#### Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

En cas d'immersion :

> 0,7mm ; Caoutchouc butyle, > 480min (EN 374)

En cas de contact par projection :

> 0,7 mm ; Caoutchouc nitrile, > 480min (EN 374)

#### Protection du corps

Vêtements du travail.

#### Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Ne pas inhaler les aérosols. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

#### Protection respiratoire

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante, cartouche combinée E-P2.

#### Risques thermiques

Pas d'information disponible.

#### Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	jaunâtre, limpide
Odeur	inodore
Seuil olfactif	non déterminé
pH	1
Point de fusion / point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	> 100
Point d'éclair [°C]	non déterminé
Taux d'évaporation	non déterminé
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosive	non déterminé
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosive	non déterminé
Pression de vapeur	non déterminé
Densité de vapeur	non déterminé
Densité relative [g/cm <sup>3</sup> ]	1,2
Solubilité(s) avec l'eau	miscible
Solvants organiques	non déterminé
VOC (CE)	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol / eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Température de décomposition	non déterminé

**Sotin 260 Nettoyant acide pour chambre de combustion et échangeurs de chaleur (contenant de l'acide chlorhydrique)**

Date d'émission: 26.11.2017

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

**Viscosité** non déterminé**Propriétés explosives** non déterminé**Propriétés comburantes** non déterminé**Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Pas d'information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Pas d'information disponible.

**Danger par aspiration**

Pas d'information disponible.

**Remarques générales**

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. La classification comme substance caustique est attribuée en raison de pH-extrêmement élevé.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Voir le RUBRIQUE 10.3.

**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact avec agents d'oxydation et des métaux alcalins.

**10.4 Conditions à éviter**

Fort réchauffement.

**10.5 Matières incompatibles**

Pas d'information disponible.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****1569-01-3 1-Propoxypropane-2-ol**

Dermique LD50 &gt; 2000 mg/kg bw Lapin

Oral LD50 &gt; 2000 mg/kg bw Rat

**7664-38-2 Acide phosphorique**

Dermique LD50 2740 mg/kg Lapin (Lit.)

Oral LD50 1530 mg/kg Rat (Lit.)

Inhalation LC50 / 1h &gt; 0, 85 mg/l Rat (Lit.)

**84962-20-9 Acide phosphorique, mélange d'esters avec l'alcool butylique et l'éthylène glycol**

Dermique not irritant/Lapin (OECD 404)

Oral LD50 &gt; 2000 mg/kg Rat

**7647-01-0 Acide chlorique**

Dermique LD50 &gt; 5010 mg/kg Lapin

Oral LD50 900 mg/kg Lapin

Inhalation LC50 / 4h 4,2 - 4,7 mg/l Lapin

**Effet primaire d'irritation****Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Pas d'information disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Pas d'information disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Pas d'information disponible.

**Effet CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)****Mutagenicité sur les cellules germinales**

Pas d'information disponible.

**Cancérogénicité**

Pas d'information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique****7664-38-2 Acide phosphorique**

LC50 / 96h 3 - 3,5 mg/l Poisson (Lit.)

LC0 100 - 1000 mg/l Poisson (Lit.)

**84962-20-9 Acide phosphorique, mélange d'esters avec l'alcool butylique et l'éthylène glycol**

LC50 / 96h &gt; 100 mg/l Oncorhynchus mykiss

EC0 &gt; 100 mg/l Bacteria

EC0 / 48h &gt; 100 mg/l Daphnia magna (OECD202)

**1569-01-3 1-Propoxypropane-2-ol**

LC50 / 96h &gt; 100 mg/l Oncorhynchus mykiss

EC50 / 48h &gt; 100 mg/l Daphnia magna

ErC50 / 96h 1466 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

**7647-01-1 Acide chlorique**

LC50 / 96h 24,6 mg/l Lepomis macrochirus

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas d'information disponible.

**Comportement dans les compartiments de l'environnement**

Non déterminé.

**Comportement dans les stations d'épuration**

Le produit est un acide. Avant introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

**Biodégradabilité**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non à classer de PBT ou de vPvB sur la base de toutes les informations disponibles.

**12.6 Autres effets néfastes**

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

# Sotin 260 Nettoyant acide pour chambre de combustion et échangeurs de chaleur (contenant de l'acide chlorhydrique)



Date d'émission: 26.11.2017

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation :

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationale et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

#### Produit

Éliminer comme déchet dangereux.  
Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

060106\* autres acides

#### Emballages non nettoyés

Les emballages contaminés doivent être vidés le plus complètement possible ; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

#### Catalogue européen des déchets

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

## RUBRIQUE 14: Informations relative au transport

**14.1 Numéro ONU**  
ADR, RID, ADN, IMDG, IATA UN 3264

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**  
ADR/RID  
UN 3264 Liquide corrosif, acide, inorganique n.s.a. (Acide phosphorique, Acide chlorhydrique)

**ADN**  
UN 3264 Liquide corrosif, acide, inorganique n.s.a. (Acide phosphorique, Acide chlorhydrique)

**IMDG**  
UN 3264 Corrosive liquid, acidic, inorganic n.o.s.  
(Phosphoric acid, hydrochloric acid)

**IATA**  
UN 3264 Corrosive liquid, acidic, inorganic n.o.s.  
(Phosphoric acid, hydrochloric acid)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**  
ADR/RID



**Classe** 8  
**Étiquette** 8

#### ADN



**Class** 8  
**Label** 8

## IMDG



**Class** 8  
**Label** 8

## IATA



**Class** 8  
**Label** 8

**14.4 Groupe d'emballage**  
II

**14.5 Dangers pour l'environnement**  
Marine Pollutant Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
No EmS: F-A, S-B

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**  
Pas d'information disponible.

## Indications complémentaires de transport

ADR/RID/ADN  
Quantités limitées (LQ) 1I  
Quantités exceptées (EQ) Code: E2  
Catégorie de transport 2  
Code de restriction en tunnels E

IMDG  
Limited quantities (LQ) 1I  
Excepted quantities (EQ) Code: E2

UN "Model Regulation"  
UN 3264 Liquide corrosif, acide, inorganique n.s.a. (Acide phosphorique, Acide chlorhydrique), 8, II.

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

**15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Prescriptions de CEE**  
1967/548 (1999/45) ; 1991/689 (2001/118) ; 1999/13 ; 2004/42 ; 648/2004 ; 1907/2006 (REACH) ; 1272/2008 ; 75/324/CEE (2008/47/CE) ; 453/2010/CE

**Règlements de transport**  
ADR (2015) ; IMDG-Code (2015, 37. Amdt.) ; IATA-DGR (2015)

**Réglementations nationales (FR)**  
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

**WGK (DE) : 1, (VwVws 2015) : peu polluant.**

**VOC (1999/13/CE)**  
ca. 3%.

**Observer les restrictions d'emploi**  
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.  
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

## Sotin 260 Nettoyant acide pour chambre de combustion et échangeurs de chaleur (contenant de l'acide chlorhydrique)



Date d'émission: 26.11.2017

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

Flam. Liq.3: Flammable liquids, Hazard Category 3  
 Met. Corr. 1: Substance or mixture corrosive to metals, Hazard Category 1  
 Skin Corr. 1B: Skin corrosion, Hazard Category 1B  
 STOT SE 3: Specific target organ toxicity – Single exposure, Hazard Category 3

### RUBRIQUE 16 : Autres informations

#### 16.1 Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 H319 Provoque une sévère irritation cutanée.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### 16.3 Autres informations sections modifiées

SECTION 1 + 8 + 9 + 11+ 12+14

#### 16.2 Acronymes et abréviations

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 CAS: Chemical Abstract Service  
 CE : Communauté Européenne  
 CLP: Classification, Labelling and Packaging of Chemicals [Règlement relative à la classification, à l'étiquetage et à la l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]  
 DNEL: Derived No Effect Level  
 EC50: Median effective concentration  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 EmS: Emergency Schedules  
 FT: numéro de la fiche toxicologique publiée par l'INRS pour la substance ou sa famille chimique  
 GHS: Globally Harmonised System  
 IATA: International Air Transport Association  
 IATA-DGR: International Air Transport Association – Dangerous Goods Regulations  
 IBC-Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 ICAO: International Civil Aviation Organisation  
 IFA : Institute de protection contre les maladies et les accidents du travail  
 IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code  
 IUCLID: International Uniform Chemical Information Database  
 LC0: Maximum tolerable concentration  
 LC50: Lethal concentration, 50%  
 LD50: Median lethal dose  
 Lit.: littérature  
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
 PBT: Persistent, bioaccumulative and toxic substance  
 PNEC: Predicted No Effect Concentration  
 REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 VLCT : Valeur limite court terme  
 VME: Valeur Limite de Moyenne d'Exposition Professionnelle  
 VOC: Volatile organic compound  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 Eye Irrit.2: Eye irritation, Hazard Category 1

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un Rapport juridique contractuel